

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 22 mars 2018 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

Présentation par Mme Sylvie Vachon, présidente – directrice générale de l'Administration portuaire de Montréal sur le port de Montréal, son rôle dans l'économie du Grand Montréal, des opportunités de croissance et des grands projets dont celui d'un nouveau terminal à conteneurs à Contrecoeur.

CE18-041 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté pour la présente séance en y retirant le point 7.4. concernant l'acquisition de deux îles à Laval et en y ajoutant quatre points en varia comme suit:

- 10.1. Le centre d'entretien ferroviaire à Mascouche ;
 - 10.2. L'endettement total net à long terme ;
 - 10.3. Le dépotoir de déchets nucléaires de Chalk River ;
 - 10.4. Journée de l'eau.
-

CE18-042 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 8 FÉVRIER 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2018 tout en convenant le revoir la résolution concernant le dépotoir de déchets nucléaires de Chalk River.



CE18-043 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TRÉSORIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de recommander au Conseil de renouveler le contrat de travail de Mme Carolle Belley en qualité de Trésorière de la Communauté métropolitaine de Montréal pour une durée de cinq ans, du 3 juin 2018 au 2 juin 2023, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE18-044 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Catherine Lavoie en qualité de conseillère en recherche pour une durée de cinq ans, du 30 mai 2018 au 29 mai 2023, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE18-045 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Maxime Trottier en qualité de conseiller en recherche pour une durée de cinq ans, du 30 mai 2018 au 29 mai 2023, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE18-046 NOMINATION DES RESPONSABLES DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR

Il est résolu

De nommer le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, avocat, responsable des services électroniques ClicSÉQR, en remplacement de M. Cédric Marceau, afin de pourvoir à l'utilisation des services électroniques offerts par les ministères et organismes participants ;

De nommer la trésorière de la Communauté, Mme Carolle Belley, CPA auditrice, CA, à titre de responsable des services électroniques ClicSÉQR, en remplacement de Mme Marie-Ève Lévesque, afin de pourvoir à l'utilisation des services électroniques offerts par les ministères et organismes participants ;

D'autoriser le secrétaire à transmettre les informations requises pour permettre ces changements de responsabilité pour les services ClicSÉQR à Revenu Québec.



CE18-047 ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LA
CARTOGRAPHIE DU RISQUE ANNUEL D'INONDATION SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu

D'approuver le projet de convention d'aide financière entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la cartographie du risque annuel d'inondation sur le territoire de la Communauté ;

D'autoriser le directeur général à demander l'inclusion à la convention des cours d'eau locaux des municipalités du territoire qui en feraient la demande ;

D'autoriser le directeur général à demander l'ajout des travaux de levés laser (LiDar) pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la MRC d'Argenteuil et la Municipalité de Saint-Placide ;

De demander que le montant de l'aide financière soit ajustée en conséquence ;

D'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin et à procéder à l'embauche des ressources humaines requises pour la réalisation de l'ensemble du projet.

CE18-048 APPEL D'OFFRES POUR DES LEVÉS LASER AÉROPORTÉS, LE
TRAITEMENT ET LA CLASSIFICATION DES DONNÉES SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour les services de levés laser aéroportés (LiDar), traitement et classification des données pour la totalité du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal servant à la mise en œuvre de l'actualisation de la cartographie du risque annuel d'inondation.

CE18-049 RÈGLEMENT 146-08 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu d'approuver le règlement 146-08 de la MRC L'Assomption modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération visant à revoir certaines dispositions relatives à la gestion des milieux naturels sur son territoire puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE18-050 PROJET D'EXPANSION DU PORT DE MONTRÉAL À CONTRECOEUR

Il est résolu d'informer l'Administration portuaire de Montréal que la Communauté est favorable à une expansion du port de Montréal à Contrecoeur en respect de l'environnement et d'un aménagement durable du territoire puisqu'un tel projet contribuera à positionner le Grand Montréal comme véritable pôle logistique des transports et consolidera le rôle de plaque tournante de la région.



CE18-051

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE L'AÉROSPATIALE

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 d'Aéro Montréal ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de trente-deux mille cinq cent dollars (32 500 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés d'Aéro Montréal dans le cadre de la convention 2015-2017 avec cet organisme, approuvée par la résolution CE15-119 ;

De prendre acte du rapport d'activités 2017 d'Aéro Montréal, de son plan d'action 2018 et des activités à financer de 2018 à 2020, en date du 18 décembre 2017 ;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec Aéro Montréal pour l'animation de la grappe métropolitaine de l'aérospatiale pour les années 2018 à 2020 ;

D'autoriser le versement d'une contribution de trois cent dix mille dollars (310 000 \$) pour l'année 2018.

CE18-052

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE L'AUDIOVISUEL

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés de l'organisme dans le cadre de la convention 2015-2017 approuvée par la résolution numéro CE15-120 ;

De prendre acte du plan stratégique 2018-2020 du BCTQ, intitulé Rendre le Québec audiovisuel encore plus compétitif, février 2018 ;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour l'animation de la grappe de l'audiovisuel pour les années 2018 à 2020 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2018.

CE18-053

GRAPPE FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 de Finance Montréal ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés de Finance Montréal, dans le cadre de la convention 2015-2017 avec cet organisme, approuvée par la résolution numéro CE15-077 ;

.../5



CE18-053
suite

De prendre acte du plan d'action 2018 de Finance Montréal intitulé Développer et promouvoir l'industrie des services financiers du Québec, daté de mars 2018 ;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec Finance Montréal pour l'animation de la grappe métropolitaine des services financiers pour les années 2018 à 2020 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2018.

CE18-054

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 de mmode ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés de 8866163 Canada Association (mmode), dans le cadre de la convention 2015-2017 avec cet organisme, approuvée par la résolution CE15-149 ;

De prendre acte du plan stratégique 2018-2020 de mmode, daté du 22 septembre 2017 ;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec 8866163 Canada Association pour l'animation de la grappe de la mode pour les années 2018 à 2020 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2018.

CE18-055

GRAPPE DES SCIENCES DE LA VIE ET DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 de Montréal InVivo ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés de Montréal InVivo, dans le cadre de la convention 2015-2017 avec cet organisme, approuvée par la résolution numéro CE15-078 ;

De prendre acte du plan d'affaires 2017-2020 de Montréal InVivo, daté du 17 février 2017 ;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec Montréal InVivo pour l'animation de la grappe métropolitaine des sciences de la vie et des technologies de la santé pour les années 2018 à 2020 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2018.



CE18-056

GRAPPE INDUSTRIELLE DE L'ALUMINIUM DU QUÉBEC

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 de la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de quinze mille dollars (15 000 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés de la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec, dans le cadre de la convention 2016-2018 avec cet organisme, approuvée par la résolution numéro CE16-107 ;

D'autoriser le versement de la contribution maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour l'année 2018 prévue dans le cadre de la convention 2016-2018 avec la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec.

CE18-057

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 de la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés de la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal, dans le cadre de la convention 2017-2019 avec cet organisme, approuvée par la résolution numéro CE17-099 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2018 dans le cadre de la convention 2017-2019 avec CargoM pour l'animation de la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal.

CE18-058

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES PROPRES

Il est résolu

D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 d'Écotech Québec ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017 soit un montant de seize mille dollars (16 000 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés d'Écotech Québec, dans le cadre de la convention 2016-2018 avec cet organisme, approuvée par la résolution numéro CE16-085 ;

D'autoriser le versement de la contribution maximale de cent soixante mille dollars (160 000 \$) pour l'année 2018, prévue dans le cadre de la convention 2016-2018 avec Écotech Québec pour l'animation de la grappe des technologies propres.



- CE18-059 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DES COMMUNICATIONS
- Il est résolu
- D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2017 de TechnoMontréal ;
- D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année soit un montant de vingt et un mille cinq cent dollars (21 500 \$), au moment de la réception des états financiers vérifiés de TechnoMontréal, dans le cadre de la convention 2016-2018 avec cet organisme, approuvée par la résolution numéro CE16-147 ;
- D'autoriser le versement de la contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2018.
-
- CE18-060 DÉMARRAGE DE LA GRAPPE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET
INTELLIGENTS
- Il est résolu
- De prendre acte du plan stratégique 2018-2020 ci-joint de la Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents du Québec ;
- D'autoriser le directeur général à signer une convention avec la Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents du Québec pour l'animation de la grappe pour les années 2018 à 2020 ;
- D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2018.
-
- CE18-061 BILAN DES ACTIVITÉS 2017 DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE
LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE 2014-2024
- Il est résolu de prendre acte et d'autoriser la diffusion du bilan des activités 2017 de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024.
-
- CE18-062 PLAN DE REBOISEMENT AÉROPORT MASCOUCHE
- Il est résolu
- De demander à la Corporation de l'aéroport de Mascouche un reboisement de plus de 20 hectares pour compenser les pertes de couvert forestier à l'intérieur d'un bois et corridor forestier métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre du projet de relocalisation de l'aéroport ;
- De transmettre copie de cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux ministres de l'Environnement et Changement climatique Canada et de Transports Canada.
-



CE18-063 NOMINATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE GESTION
DU SAINT-LAURENT

Il est résolu

De nommer Mme Suzie Miron, membre du conseil de la Communauté et membre de la Commission de l'environnement, à titre de représentante du secteur de l'agglomération de Montréal de la Communauté, à la Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal en remplacement de Mme Chantal Rouleau ;

De désigner Mme Miron pour agir à titre de coprésidente de la Table.

CE18-064 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA
PÉRIODE DU 23 JANVIER AU 5 MARS 2018

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 23 janvier au 5 mars 2018.

CE18-065 PROJET DE PROMENADE FLUVIALE À SAINTE-CATHERINE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, la conclusion d'une convention de financement avec la Ville de Sainte-Catherine portant sur la réalisation des plans et devis, ainsi que des activités connexes, du premier volet du projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal ;

D'autoriser le financement de la réalisation des plans et devis, ainsi que des activités connexes, du premier volet du projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal pour un montant équivalent à l'ensemble des dépenses admissibles liées jusqu'à concurrence d'une contribution maximale d'un million de dollars (1 000 000 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, à titre de projet particulier en vertu de l'article 8 du Programme ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

CE18-066 PROJET DE SIGNALISATION À OKA

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'installation de la signalisation présenté par la Municipalité d'Oka, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;



CE18-066
suite

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, la modification d'intervention demandée ainsi que le regroupement des segments faisant l'objet de la demande afin d'en combiner les enveloppes financières ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation totale jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cinq mille neuf cent quarante-cinq dollars et onze cents (5 945,11 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-067

PROJET DE SIGNALISATION À VARENNES

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'installation de la signalisation présenté par la Ville de Varennes, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, les modifications d'interventions demandées ainsi que le regroupement des segments faisant l'objet de la demande afin d'en combiner les enveloppes financières ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation totale jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de dix-sept mille six cent sept dollars et cinquante-neuf cents (17 607,59 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-068

MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT

Il est résolu de confier à la Commission du transport le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sur l'étude des plans stratégiques et des programmes des immobilisations de l'Autorité régionale de transport métropolitain et des organismes publics de transport en commun de la région métropolitaine.



CE18-069

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARTM

Il est résolu de recommander au Conseil

De prendre acte de la demande de l'Autorité régionale de transport métropolitain en ce qui concerne la rémunération des membres indépendants nommés par la Communauté métropolitaine de Montréal ;

De modifier la rémunération de tous les membres nommés par la Communauté au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'harmoniser leur rémunération avec celle des membres nommés par le gouvernement, en remplaçant la rémunération de ces membres énoncée au tableau joint à la résolution numéro CC17-035 par celui joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De donner un effet rétroactif à la présente résolution afin que la rémunération des membres nommés par la Communauté métropolitaine de Montréal au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain soit ajustée à compter du 1^{er} janvier 2018 selon les nouveaux paramètres ;

De permettre à toutes modifications au décret numéro 1132-2016 du gouvernement du Québec, en lien avec la présente résolution de s'appliquer automatiquement à partir de la date d'entrée en vigueur des modifications;

De maintenir pour les membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, les conditions de rémunération telles que modifiées par la résolution numéro CC17-035.

CE18-070

NOMINATIONS À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de désigner pour siéger au conseil d'administration de Montréal International pour un mandat de deux ans se terminant en avril 2020,

- Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal ;
- M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
- M. Philippe Tomlinson, membre du conseil de la Ville de Montréal et maire de l'arrondissement d'Outremont ;
- Mme Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse, recommandée par la couronne Nord en remplacement de Mme Marlene Cordato à la fin de son mandat ;
- M. Guy Pilon, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, représentant de la couronne Sud en remplacement de M. Claude Haineault ;

Et de désigner de pour un nouveau mandat :

- M. Richard Deschamps, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
 - Mme Julie Éthier, représentant l'Agglomération de Longueuil ;
 - M. David De Cotis, vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval.
-

CE18-071

CENTRE DE MAINTENANCE FERROVIAIRE À MASCOUCHE

ATTENDU QUE les trains de la ligne Mascouche devaient initialement être entretenus au nouveau centre de maintenance ferroviaire situé à Pointe Saint-Charles ;

ATTENDU QUE le projet Réseau express métropolitain (REM) compromet l'utilisation de ce site puisqu'il utilise exclusivement le tunnel du Mont-Royal et que ce tunnel devrait faire l'objet d'une analyse par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin d'évaluer la possibilité d'avoir des voies additionnelles dans le tunnel ;

ATTENDU QUE la CDPQ Infra n'a pas trouvé de sites alternatifs et que le Réseau de transport métropolitain doit mettre en place un nouveau centre de maintenance rapidement, au coût estimé de 53 M\$, pour mettre en opération les trains de la ligne de Mascouche ;

ATTENDU QUE seuls deux sites ont été identifiés pour la localisation de ce nouveau centre d'entretien sur le territoire de la ville Mascouche soit l'aire TOD planifiée conjointement par la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville et un site en zone agricole ;

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté vise à favoriser l'émergence de quartiers TOD et accroître la superficie des terres en culture ;

ATTENDU QUE la Communauté considère que d'autres sites devraient faire l'objet d'analyse afin de ne pas implanter un centre de maintenance ferroviaire dans une aire TOD ou en zone agricole ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec finance ce projet à 75 % et que 25 % des coûts résiduels sont assumés par l'ARTM ;

ATTENDU QUE la nouvelle localisation du centre de maintenance est un impact direct du projet de REM ;

Il est résolu

De demander au Réseau de transport métropolitain, dans une approche de recherche d'une solution durable, de présenter d'autres sites hors aire TOD et hors zone agricole pour la construction d'un nouveau centre de maintenance ferroviaire desservant la ligne de train de Mascouche et advenant que cet usage non agricole, suite à une démonstration sans équivoque, devait exceptionnellement s'implanter en zone agricole, d'assumer également les coûts relatifs à une compensation pour la perte de terres agricoles ainsi qu'une superficie additionnelle afin d'assurer la pérennité des terres agricoles au pourtour du site en fonction d'une évaluation réalisée par la Communauté ;

De demander au ministre des Finances du Québec d'assumer à 100 % les coûts de la construction d'un nouveau centre de maintenance ferroviaire pour les trains de la ligne Mascouche résultant du projet de REM et d'assumer également tout surcoût en frais d'opération associé à ce centre de maintenance ferroviaire.



CE18-072

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

Il est résolu de donner mandat au directeur général de préparer un dossier concernant l'endettement total net à long terme dans le contexte du financement du transport collectif métropolitain et de le soumettre à la prochaine séance du comité exécutif.

CE18-073

DÉPOTOIR DE DÉCHETS NUCLÉAIRES DE CHALK RIVER

Il est résolu de donner mandat au directeur général

De proposer lors de la prochaine séance du comité exécutif, une nouvelle recommandation exprimant l'opposition de la Communauté à la mise en place du dépotoir de déchets nucléaires à Chalk River et exigeant la mise en place de mesures visant à empêcher la contamination de la rivière des Outaouais ;

De transmettre ensuite cette résolution à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et aux ministres de l'environnement du Québec et du Canada ; et

D'inviter nos partenaires municipaux à le faire également.

CE18-074

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

ATTENDU que l'Organisation des Nations Unies déclare le 22 mars de chaque année « Journée mondiale de l'eau » ;

ATTENDU que l'objectif de cette démarche est attirée l'attention sur l'importance de l'eau et promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce ;

ATTENDU que la Communauté souscrit au « Nouveau programme pour les villes » de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable « Habitat III » qui propose une vision partagée pour la transformation des zones métropolitaines en endroits plus sûrs, plus résilients et plus durables ;

ATTENDU que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement propose le concept de la Trame verte et bleue du Grand Montréal ;

ATTENDU que la Communauté procède actuellement à la mise à jour de la cartographie en zones inondables et à l'élaboration d'un système de surveillance des cours d'eau ;

ATTENDU que la Commission de l'environnement de la Communauté soumettra prochainement une proposition de plan métropolitain sur l'eau ;

Il est résolu d'appuyer le mouvement international de sensibilisation à l'importance de l'eau.



Documents déposés

- Lettre du 6 mars 2018 de la présidente au directeur général concernant le défi des villes intelligentes.
- Copie d'une lettre du 5 mars 2018 de 6 organismes environnementaux au ministre des Finances du Québec en appui au financement de la phase 2 de la Trame verte et bleue.
- Suivi de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 22 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 14.

Les résolutions numéros CE18-041 à CE18-074 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire